

Séance ordinaire du 13 juin 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°13062023D02_3

Objet : Affaires générales – Avis dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale déposée par la communauté de communes Cœur de Savoie concernant l'extension de la station de traitement des eaux usées du Domaine et l'exploitation de son système d'assainissement.

Date de la convocation et de l'affichage : le 7 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelynne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		BAZIN Jean-Jacques
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger			X	
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène		X		VILLAND Franck
PLAGNOL Jean-Luc	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230613-13062023D02_3-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves		X		GARLATTI Ghislain

A été nommée secrétaire de séance : BORDON Francine.

VU les dispositions du code de l'environnement et en particulier son article L.123-19,

VU le dossier de demande d'autorisation déposé par la communauté de communes Cœur de Savoie.

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs : en application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation a été déposé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie dans le cadre de l'instruction de sa demande d'autorisation environnementale concernant l'extension de la station de traitement des eaux usées du Domaine et l'exploitation de son système d'assainissement.

Ce dossier a été mis en ligne sur le site des services de la Préfecture de Savoie afin de recueillir les observations et propositions pendant toute la phase de consultation préalable soit du lundi 5 juin au mercredi 5 juillet 2023 inclus.

En effet les dispositions du code de l'environnement prévoient la participation du public aux décisions réglementaires de l'Etat lorsqu'elles ont une incidence directe et significative sur l'environnement.

L'avis de la commune est également requis dans la mesure où la STEP est implantée sur PORTE-DE-SAVOIE (le terrain d'assiette de la station, d'une superficie de 15 244 m², est propriété de la commune qui l'a mis à disposition de la communauté de communes).

Le projet porté par la communauté de communes Cœur de Savoie consiste en l'extension de la station d'épuration par le doublement du traitement biologique et du traitement de déshydratation des boues.

Pour rappel, la station d'épuration concerne les 8 communes anciennement membres du SIVU d'Assainissement du Pays de Montmélian dissout en 2018 et repris par la communauté de communes à cette date.

Les communes concernées sont les communes de MYANS, APREMONT, CHAPAREILLAN, MONTMELAIN, PORTE-DE-SAVOIE, CHIGNIN, ARBIN et SAINT-JEOIRE PRIEURE, auxquelles s'ajoute la quasi-totalité du parc d'activités d'ALPESPACE.

La capacité de la station d'épuration, mise en service en 1994, est à l'heure actuelle de 18 000 équivalents habitants (EH) et il s'agit de la porter à 36 000 EH pour tenir compte des besoins futurs du territoire concerné dans le prolongement des études réalisées en 2018 par le cabinet MONTMASSON. La communauté de communes Cœur de Savoie a confié une mission de maîtrise d'œuvre à ce même cabinet ainsi que la prise en compte de la volonté de la communauté de communes d'acheminer et de traiter des boues d'autres stations du territoire de Cœur de Savoie.

La communauté de communes au vu des études réalisées a décidé en 2020 d'opter pour la réalisation d'une extension du traitement biologique par boues activées faible charge et traitement des boues par épaissement puis déshydratation sur centrifugeuse.

Le projet établi prévoit :

- Le doublement de la filière de traitement des eaux et des boues actuelles
- La refonte des locaux électriques et du poste HTA non conformes actuellement

Le projet prévoit l'implantation de nouveaux ouvrages et bâtiments sur le site actuel. L'implantation de ces nouveaux ouvrages et bâtiments a été prévue de manière à limiter au maximum leur emprise dans les espaces boisés ; leur positionnement vise à faciliter l'exploitation du site et des ouvrages (en cohérence avec les ouvrages de la filière actuelle de traitement conservée dans le cadre de l'extension).

Le déboisement envisagé (défrichement en phase chantier de près de 3 850 m²) fait l'objet de mesures de compensation avec la replantation après chantier d'arbres d'essence de type Saule Blanc et Peuplier (sur 543 m²).

Une étude confiée au cabinet SAGE ENVIRONNEMENT mesure les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet sur l'environnement (pendant les périodes de travaux et pendant les périodes d'exploitation).

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230613-13062023D02_3-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2023

Des tableaux synthétiques permettent de cerner le niveau de ces impacts en prenant en compte différents critères (niveau faible à très faible suivant les éléments analysés).

Le projet prévoit également la rénovation des réseaux de transport des eaux usées, générateurs de beaucoup d'eaux pluviales parasites qui saturent les réseaux lors d'épisodes pluvieux et engendrent des rejets directs dans le milieu naturel sans traitement.

Ce projet prévoit enfin la création d'un bassin tampon en entrée de STEP qui permettra de stocker provisoirement les effluents avant traitement, par temps de pluie.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Compte tenu du fort intérêt à diminuer lourdement les rejets des eaux usées dans le milieu naturel sans traitement.

Compte tenu de l'enjeu à pouvoir disposer d'un équipement d'assainissement répondant aux nouvelles normes en vigueur, pour assurer un développement de nos territoires en limitant l'impact sur l'environnement.

Compte tenu des impacts faibles à modérés sur l'environnement de cette extension :

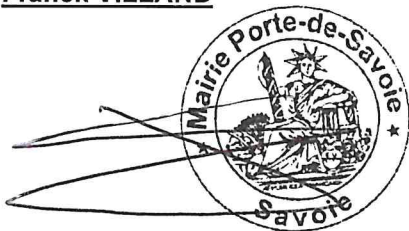
- **EMET** un avis favorable au regard des conclusions de l'étude d'impact sur le projet d'extension de la station d'épuration,
- **DEMANDE** à la communauté de communes Cœur de Savoie d'engager sans tarder son programme de rénovation des réseaux de transport des effluents conformément aux indications inscrites dans le présent dossier d'enquête publique.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 13 juin 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 15 juin 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 14 juin 2023.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Francine BORDON